

# *Glossaires des termes et définition des sigles régulièrement employés pour cette thématique*

*(Extraits du guide méthodologique Plans de Prévention des Risques Littoraux)*



## GLOSSAIRE GÉNÉRAL :

- **Aléa** : Conséquences physiques résultant d'un scénario d'événements (par exemple : recul du trait de cote, submersion). L'aléa est caractérisé par son occurrence et son intensité (pour certains aléas). Il peut être qualifié par différents niveaux (fort, modéré, faible).
- **Bassin de risque** : Entité géographique pertinente pour l'analyse de l'aléa soumise à un même phénomène naturel. Il s'agit par exemple d'un bassin versant hydrologique, d'un tronçon homogène d'un cours d'eau, d'un versant présentant un ensemble de critères caractérisant son instabilité (nature géologique, valeur de la pente, circulation d'eau, etc.), d'un massif boisé bien délimité ou encore d'une zone de forte déclivité propice aux avalanches (source guide PPRN, 1997).
- **Concomitance de phénomènes naturels** : Manifestation simultanée de deux ou plusieurs phénomènes naturels.
- **Phénomène naturel** : Élément physique naturel, de toute nature et temporalité (*exemple : marée, houle, vent, etc.*).
- **Enjeux** : personnes, biens, activités, moyens, patrimoine bâti, culturel ou environnemental, etc. susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel. Les enjeux s'apprécient aussi bien pour le présent que pour le futur. Les biens et activités peuvent être évalués monétairement, les personnes exposées dénombrées, sans préjuger toutefois de leur capacité à résister à la manifestation du phénomène pour l'aléa retenu.
- **Événement naturel** : **Phénomène** naturel ou concomitance de phénomènes naturels potentiellement dommageables marquant une rupture ou une discontinuité avec une situation initiale ou antérieure. L'événement est attaché à un lieu donné et survient à une date donnée, connue ou inconnue. Exemples d'événement : glissement de terrain tel jour à tel endroit, rupture d'un cordon naturel, tempête, etc.
- **Période de retour** : Variable (en unités de temps) caractérisant la probabilité d'apparition ou de dépassement d'un phénomène naturel ou d'un événement naturel. Une période de retour de 100 ans (ou centennale) indique que le phénomène naturel ou l'événement naturel considéré a chaque année 1 chance sur 100 d'être égale ou dépassé.
- **Risque** : Le risque résulte du croisement de l'aléa et d'un enjeu vulnérable. *Pertes potentielles en personnes, biens, activités, éléments du patrimoine culturel ou environnemental (cf Directive Inondation) consécutives à la survenue d'un aléa.*
- **Scénario d'événements** : Enchaînement d'événements naturels et technologiques, considéré à l'échelle du bassin de risque.
- **Secteur d'étude** : Secteur nécessitant des investigations pour définir les aléas sur le bassin de risque. Il peut donc être plus étendu que le bassin de risque.
- **Sur-aléa** : Aggravation de l'aléa ou changement de sa nature dont l'origine est un événement naturel ou technologique qui n'est pas compris dans le scénario d'événements initial. Enfin, plusieurs termes spécifiques à la prévention des risques revêtent un sens particulier.
- **Bande de précaution** : Il s'agit de la zone, située derrière un ouvrage de protection contre la submersion

marine, ou, suite a une surverse, des brèches ou une rupture totale, la population serait en danger du fait des très fortes vitesses d'écoulement. Cette bande de précaution doit être rendue inconstructible dans le règlement du PPR.

- **Caractérisation de l'aléa** : Détermination des caractéristiques ou grandeurs de l'aléa, qui peuvent être quantifiées, ou qualifiées. Pour l'aléa submersion marine, ce peut être la détermination des hauteurs d'eau, de la dynamique de submersion, etc.

- **Cartographie** : Représentation de caractéristiques ou grandeurs sur une carte.

- **Qualification de l'aléa** : Détermination qualitative d'un niveau d'aléa, classiquement fort, modéré ou faible. Cette qualification s'appuie traditionnellement sur l'analyse combinée de l'occurrence et de l'intensité de l'aléa déterminé par ses caractéristiques ou grandeurs physiques (hauteur, vitesse...).

- **Notion de « référence »**

L'élaboration d'un plan de prévention des risques (PPR) nécessite l'analyse des événements naturels, des scénarios d'événements, et des aléas les plus pertinents du point de vue de la prévention des risques. On désigne ces éléments retenus pour l'analyse à l'échelle du bassin de risque comme les éléments « de référence ».

- **Aléa de référence** : Enveloppe des aléas correspondant aux scénarios de référence. L'Aléa de référence prend en compte des événements naturels et éventuellement technologiques. L'aléa de référence est utilisé pour établir le zonage réglementaire du PPR.

- **Événement naturel de référence** : Événement naturel retenu, parmi les différents événements dommageables possibles, du fait de son impact le plus pénalisant à l'échelle d'un secteur d'étude cohérent pour l'analyse de son impact. Un événement de référence peut être décrit par un ou plusieurs phénomènes naturels caractéristiques.

Ainsi, un événement naturel de référence pour la détermination de l'aléa submersion marine est décrit par un niveau marin qui est dit « niveau marin de référence » et par une hauteur de vague associée.

- **Scénarios de référence** : Ensemble des scénarios d'événements retenus à l'échelle du bassin de risque pour la détermination de l'aléa de référence, les réalisations simultanées de ces scénarios pouvant être incompatibles, c'est-à-dire des scénarios qui sur un territoire donné sont susceptibles de se produire mais qui en pratique ne se produisent pas simultanément.

## GLOSSAIRE TECHNIQUE :

**Accrétion** (ou engraissement ou accumulation) : Progression de la ligne de rivage par accumulation de sédiments.

**Avant-côte** : Espace ou domaine côtier sous le niveau des plus basses mers, proche du rivage, concerne par des échanges avec la cote.

**Arrière-côte** : Espace terrestre du rivage situé au-dessus du niveau des plus hautes mers.

**Budget sédimentaire** (ou bilan sédimentaire) : Bilan des apports et des pertes en sédiments sur une zone.

**Caoudeyre** : Excavation circulaire laissant apparaître le sable nu au milieu des surfaces végétalisées du cordon dunaire. Une caoudeyre peut être frontale, de plateau ou de deuxième ligne.

**Cellule sédimentaire** (ou unité sédimentaire) : Cellule du littoral indépendante du point de vue des transits sédimentaires.

**Climat de houle** (ou climatologie de houle) : Caractéristiques des houles (hauteur, période, direction, etc.) en un point.

**Corrélogramme** : Corrélation entre deux variables dans le temps.

**Dérive littorale** : Flux de sédiments sensiblement parallèle au rivage, en proche côtier, résultant de différentes causes : vagues, courants, vent.

**Digues côtières** : ouvrages construits par l'homme, généralement longitudinaux, dont la vocation principale est de faire obstacle à l'écoulement et de limiter les entrées d'eau sur la zone protégée. Ils possèdent deux talus visibles (cote terre et cote mer) éventuellement confortés. Ces ouvrages ont pour fonction principale la protection contre la submersion et permettent de protéger des enjeux. Elles peuvent être situées sur le trait de cote ou en *arrière-côte* en tant que protection de seconde défense.

**Dune** (ou cordon dunaire) : Formation sableuse d'origine éolienne, généralement parallèle à la cote.

**Érosion** (ou démaigrissement) : Perte de sédiments pouvant entraîner un recul du trait de cote ou un abaissement de l'estran ou de la plage.

**Estran** : Espace compris entre le niveau des plus hautes et des plus basses mers connues ou zone de balancement des marées.

**États de mer** : Agitation locale de la mer due à la superposition de la mer du vent et de la houle.

**Falaise** : Escarpement vertical ou sub-vertical.

**Flèche littorale** : Forme constituée par l'accumulation de matériaux meubles (sables ou galets) entre un point d'ancrage à une extrémité et une pointe libre à l'autre extrémité s'avancant en mer.

**Horsain** : En statistique, donnée tirée d'un échantillon d'observations significativement distante de la distribution de probabilités qui décrit cet échantillon.

**Hauteur significative** : hauteur caractéristique de l'état de mer, estimée par une analyse statistique des vagues (moyenne du tiers supérieur des hauteurs des vagues observées sur une durée finie), ou par une analyse spectrale (à partir du moment d'ordre zéro de la densité spectrale).

**Houle** : Oscillation régulière de la surface de la mer, observée en un point éloigné du champ de vent qui l'a engendrée, dont la période se situe autour de dix secondes.

**Jet de rive** : Masse d'eau projetée sur un rivage vers le haut d'un estran par l'action de déferlement des vagues (En anglais : swash).

**Mer du vent** : Système de vagues observé en un point situé dans le champ de vent qui les a générées. La mer du vent présente un aspect chaotique.

**Morphodynamique** : Discipline consacrée à l'étude des formes littorales et à leur évolution sous l'action de facteurs hydrodynamiques et éoliens.

**Niveau d'eau** : Niveau intégrant les effets de la marée et de la surcote météorologique.

**Niveau marin à la côte** : Niveau marin à prendre en compte pour l'étude de l'aléa submersion marine. Il prend en compte l'ensemble des phénomènes influant sur le niveau et est déterminé à partir du niveau d'eau et des vagues. Il est appelé aussi niveau marin total.

**Niveau marin de référence** : niveau marin à la cote associé à l'événement de référence.

**Profil de plage** : Topographie de la plage représentée dans un plan vertical orienté de la terre vers la mer.

**Ouvrage de protection côtier** : Structure côtière construite et dimensionnée ayant pour objectif d'atténuer les impacts de phénomènes naturels sur un secteur géographique particulier appelé zone protégée. Il répond à une vocation initiale de fixation du trait de côte, de lutte contre l'érosion, de soutènement des terres, de réduction des franchissements, de dissipation de l'énergie de la houle ou d'obstacle à l'écoulement.

**Platier** : Étendue rocheuse à l'affleurement sur l'estran.

**Polder** : Zone basse conquise sur la mer par endiguement.

**Run-up** : Altitude maximale atteinte par le jet de rive.

**Seiche** : Oscillation libre ayant le caractère d'une onde stationnaire de la surface d'un plan d'eau fermé ou semi-fermé (lac, bassin, baie), de période supérieure à la minute.

**Set-up** (ou wave set-up) : cf. Surcote liée aux vagues.

**Structure côtière de protection** : Entité naturelle ou anthropisée ayant un impact sur le littoral en modifiant localement les phénomènes hydrauliques ou sédimentaires et jouant un rôle de protection face aux aléas littoraux.

**Submersion** : Action de submerger/d'inonder. Par convention, on emploiera de manière indifférenciée les termes inondation et submersion.

**Subsidence** : Abaissement du niveau de la surface de la croûte terrestre par mouvement tectonique.

**Surcote** : Différence positive entre le niveau marégraphique observé/mesure et le niveau de marée prédite.

**Surcote liée aux vagues** : Surcote locale provoquée par la dissipation d'énergie liée au déferlement des vagues.

**Surcote météorologique** : Surcote provoquée par le passage d'une dépression et prenant en compte les effets du vent, de la pression (surcote barométrique inverse) et des effets dynamiques liés au déplacement de l'onde de sur-côte.

**Surrection** : Relèvement du niveau de la surface de la croûte terrestre par mouvement tectonique.

**Système de protection/de défense** : Système globalement cohérent du point de vue hydraulique pour la protection effective des populations situées dans la zone protégée. Il peut être constitué de plusieurs structures ou éléments de protection, pouvant être de différents types : un système de digues (c'est-à-dire des digues de premier et de second rang), des structures naturelles (cordons dunaires ou cordons de galets), des remblais, dont l'objectif premier ne serait pas la protection contre la submersion. Il peut être complété par d'autres protections comme les dispositifs de drainage, de stockage et d'évacuation des eaux et les ouvrages « maritimes » contribuant à leur maintien (type brise-lames, épis, etc.) éventuellement associés.

**Trait de côte** : défini, en matière de cartographie marine et terrestre, comme la ligne portée sur la carte séparant la terre et la mer. L'évolution de la position du trait de côte permet de rendre compte de la dynamique côtière. Différentes définitions, ou plutôt différents indicateurs de sa position, coexistent et peuvent être adoptés pour tenir compte de la diversité des morphologies du littoral.

## **SIGLES :**

**ANEMOC** : Atlas Numérique des États de Mer Océaniques et Côtiers

**BD ALTI** : Base de Données Altimétrique de l'IGN

**BDHI** : Base de Données des événements Historiques d'Inondation

**BRGM** : Bureau de Recherche Géologique et Minière

**CANDHIS** : Centre d'Archivage National des Données de Houles In-Situ

**CEMAGREF** : Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts

**CETE** : Centre d'Études Techniques de l'Équipement

**CETMEF** : Centre d'Études Techniques Maritimes et Fluviales

**CERTU** : Centre d'Études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques

**CM** : Cote Marine

**DDTM** : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

**DGALN** : Direction Générale, de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

**DGPR** : Direction Générale de la Prévention des Risques

**dGPS** : GPS différentiel (en anglais *Differential Global Positioning System*)

**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**ECMWF** : European Centre for Medium-Range Weather Forecasts (en français, CEPMMT – Centre Européen pour les Prévisions Meteorologiques a Moyen Terme)

**EPTB** : Établissement Public Territorial de Bassin

**IGN** : Institut Géographique National

**IFREMER** : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

**ONERC** : Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique

**ONF** : Office National des Forêts

**MEDDTL** : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement

**NCEP** : National Centers for Environmental Prediction

**NOAA** : National Oceanic and Atmospheric Administration

**MNE** : Modèle Numérique d'élévation

**MNT** : Modèle Numérique de Terrain

**PCS** : Plan Communal de Sauvegarde

**PPR** : Plan de Prévention des Risques

**PPRL** : Plan de Prévention des Risques Littoraux

**RGE** : Référentiel Grande Échelle

**SCOH** : Service de Contrôle des Ouvrages Hydrauliques

**SHOM** : Service Hydrographique et Océanographique de la Marine

**SIOUH** : Système d'Information des Ouvrages Hydrauliques